



Commune de
Collex-Bossy

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DE DEUX ADJOINT-E-S AU MAIRE DE LA COMMUNE DE COLLEX-BOSSY DU 20 OCTOBRE 2019

Vu l'élection à la fonction de maire de Monsieur Ricardo MUÑOZ, adjoint au maire de la commune de Collex-Bossy;

Vu la démission de Madame Brigitte CARRILLO, adjointe au maire de la commune de Collex-Bossy;

Vu le report de l'élection complémentaire du 15 septembre 2019 et de l'éventuel second tour du 6 octobre 2019;

et conformément aux articles :

- 46, alinéa 1, 53, lettre b et 55 de la Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012,
- 19, 24, 25 alinéa 4, 5, 6, 7 et les articles 100, 100A et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,
- 62 alinéa 1, lettre c de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985,

le Conseil d'Etat a fixé au dimanche **20 octobre 2019** la date du premier tour de l'élection complémentaire de deux adjoint-e-s au maire de la commune de Collex-Bossy.

La date de l'éventuel second tour est fixée au dimanche **10 novembre 2019**.

ELECTION AU SYSTÈME MAJORITAIRE

L'élection du 20 octobre 2019 de deux adjoint-e-s est basée sur le système majoritaire, lequel peut comporter deux tours.

PREMIER TOUR

Pour être élu-e, dès le premier tour de scrutin, le-la candidat-e doit atteindre la majorité absolue, soit 50% des bulletins valables, blancs compris + une voix.

SECOND TOUR

Si un second tour de scrutin est nécessaire, il a lieu à la majorité relative. Les candidat-e-s qui ont le plus de voix seront élu-e-s.

MATÉRIEL DE VOTE

- Enveloppe de transmission
- Carte de vote ROUGE
- Enveloppe de vote ROSE
- Un bulletin de vote ROSE
- La présente notice explicative

RECOMMANDATIONS

Pour cette élection, vous avez reçu un bulletin de vote unique.

Il faut ajouter à la main une croix (pas en rouge) dans la case en regard du ou des candidat-e-s choisi-e-s.

Cochez au maximum deux cases, sous peine de nullité.

A VOTRE SERVICE

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, le service des votations et élections vous renseignera sur la manière de procéder, au numéro suivant :

022 546 52 00

- Du lundi 7 octobre au vendredi 18 octobre 2019 de 09h à 12h et de 14h à 16h
- Le samedi 19 octobre 2019 de 08h à 12h
- Le dimanche 20 octobre 2019 de 10h à 12h

OÙ ET QUAND VOTER ?

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au service des votations et élections au plus tard **samedi 19 octobre 2019 à 12h**.

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il est recommandé d'expédier l'enveloppe de vote au plus tard le jeudi 17 octobre 2019 (attention à l'heure de levée du courrier).

AU LOCAL DE VOTE

Lieu : foyer du centre communal, route de Collex 197.

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter **dimanche 20 octobre 2019 de 10h à 12h**, doivent se munir :

- d'une pièce d'identité
- du matériel électoral complet, soit la carte de vote rouge, l'enveloppe de vote rose et le bulletin de vote rose.